

Les délégués CGT ont décidé de quitter le groupe de travail concernant la promotion au grade des agents de maîtrise. Un compte rendu de l'administration suite à la 2<sup>ème</sup> réunion nous informe que les décisions doivent être prises avant le 15 mars. Il nous demande nos observations par rapport aux critères de promotion qu'ils ont eux-mêmes décidés. Il faudra que l'agent exerce certaines fonctions rentrant dans un faisceau d'indices favorables à l'agent (fonction d'encadrement pour les cuisiniers et les sous cuisiniers ; fonction de remplacement de l'encadrant pour les agents de collègue...).

En 2017, sur 379 agents promouvables seuls 7 agents ont été promus. La CGT demande que la parité hommes-femmes soit respectée car 1 seule femme a été promue.